

76

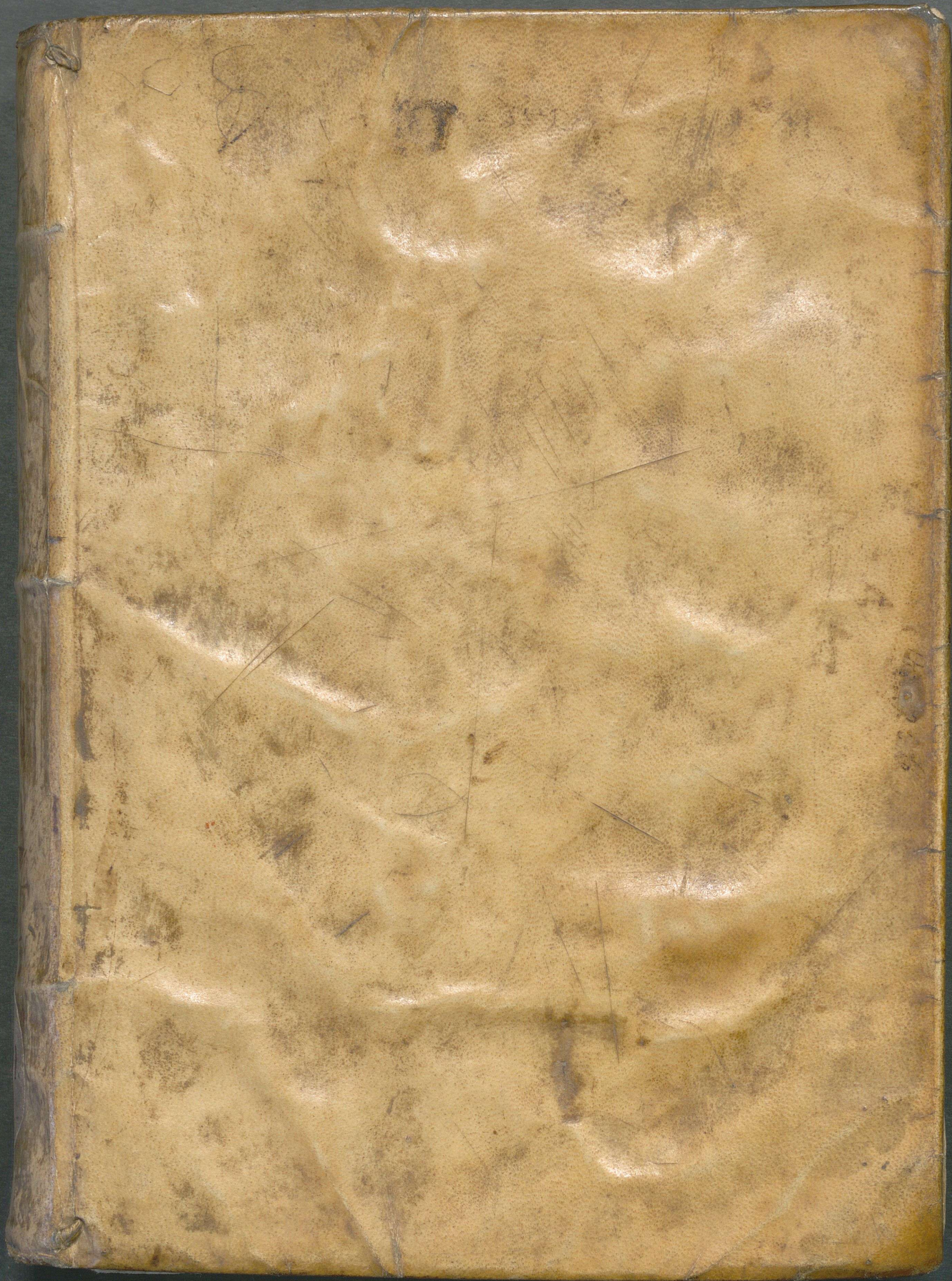
9

LES
 IMPIETEZ
 SANGLANTES
 D V
 PRINCE
 D E
 CONDE' *Louis de Bourbon II.*

NN. 41 p. 1253.



17651.



de l'Électeur de Bavière
de la ville de

~~2296~~ N^o 1

9

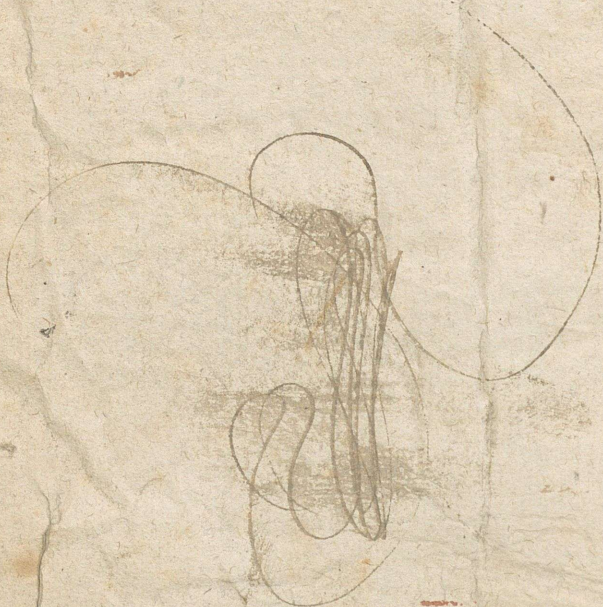
2296. I

1765

Volume contenant quarante cinq
pièces

Pièce n^o 1

de l'Électeur de Bavière



45

9

LES
 IMPIETEZ
 SANGLANTES
 D V
 PRINCE
 D E
 CONDE' *Louis de Bourbon II.*

NN. 4. p. 1253.

LES

IMPIETES

SANGLANTES

DE

PRINCE

DE

CONDÉ

PAR

LES IMPIETEZ SANGLANTES
 DV PRINCE DE CONDE.

IL est fort aysé de se rendre esgal à vn Prince sous qui jamais les vices ne furent sans punition, ny les vertus sans recompenses? Si vn Dieu gouernoit luy mesme que feroit il d'auantage si non, d'assurer le repos, les biens, l'honneur & la vie des peuples de son Empire? Et d'y mettre toutes choses dans vn estat si merueilleux, que celuy qui ne feroit pas ses principales delices de la veuë d'vn si bon Maistre, seroit indigne de viure vn momét sur terre. On ne dira de vous, ce que l'on disoit d'vn bon Prince, *grand Prince tous vos subiects vous louëe grandement, ils disent que leur Prince leur est enuoyé de Dieu, que ce regne est si iuste, & si doux qu'il s'emble que soit l'Encien gouvernement de cette Republique ou les bonnes actions estoient utiles & honorables à ceux qui les auoient faites, Vous estes bien esloigné de ses louanges, bien au contraire au lieu d'exciter la ieunesse à vn amour de la Vertu vous les animez a vne desloyauté, & les ieunes gens biens nays perdent entierement leur reputation avec vous.*

Iamais Princes François a il entrepris le party d'vn Tygre & estrangier, eux mesme le deuroiēt donner en proye au peuple pour en faire Iustice exemplaire & se venger sur vn impie pareil a luy.

Les liberalitez auares qu'ont fait autrefois

quelques mauuais Princes estoient semblables à vous, ils semoient adroictement des zizanies, des discordes, & des differends, pous faire soufleuer leurs Prouinces; & feignant les vouloir mettre dans la tranquillité, ralumoient le feu d'auantage esperant tirer de grands Thresors, par la diligence des tyrans qui faisoient des leuées de deniers sur les peuples de ses pauures Prouinces. Il arriue que ceux de qui ces tyrans s'estoient seruis, touchez du feu Celeste, declarerent en plain Conseil que leurs Princes estoient les seuls ennemis, lesquels on tenoit pour deffenseurs des innocens; tout fut reconnu par ces bons Turcs conuertis, ils furent aduertis par leurs amis secrets, mais les peuples y donnerent bon ordre, ils prirent & se saisirent de leur armée, tuerent les officiers qui se rebelloient cōtre eux, s'emparent de ces mauuais Princes, par vn coup du Ciel, celuy qui estoit leur ennemy visible & du party contraire: lequel estoit endormy en la mesme Tente ou estoient ceux-cy. L'armée sceut qu'ils estoiet cause des miserables, encores tous esmeüs, alloient en ioye escorter leurs Princes & ennemis, en la capitale ville du Royaume, y estât arriuez à la pointe du iour le peuple vouloit se saisir d'eux pour en faire vn cruel chastiment. Mais comme il ay moyent leur ieune Roy tendrement ils eurent quelque sorte de respect, le voyant venir a eux & entre les bras de sa mere Regente, contre laquelle ils crioient retirez vous, nous ne coïssons que nostre Roy, vous auez consenty, pour
ruiner

ruiner son Estat, les Senateurs ariuoient comme le peuple vouloit arracher le Roy d'être les bras de sa mere disant *elle est du party des ennemis du Roy, elle est digne de mort*, le Cōseil ayant adoucy cette tempeste, firent en sorte que les prisonniers seroient mis au Palais & gardez par les bourgeois, le peuple dit qu'il vouloit que les principaux en fussent responsable, ce qui fut arresté. Les deux armées se ralierēt comme ils estoient auparauant le desseing de ses mal-heureux Princes, que l'auarice & la brutalité auoiēt esblouys. Comme le peuple eut vent que certains Senateurs cherchoiēt tous moyens pour sauuer les prisonniers, ceux qui furent assez malheureux pour estre descouuerts, furent pris vne nuit. Le peuple se fit ouurir la porte de la Ville, si adroictement, que la Reyne ny les Senateurs n'eurent aduertis qu'au matin, ils auoient desia coupez a demy les mēbres de ces pauures corps. Et ils remuoient les levres, & les yeux trancys de douleurs, comme ce peuple enragé les faisoient trefner deuant la maison de Ville, pour affin que la Reyne les vit mourir, & sitost qu'ils y furent la Reyne en fut aduertye, touchée de compassion les voulut voir par vne fenestre, & les ayant veus, cōme elle les croyoit, morts, elle fit dire qu'on les fit enterrer: le peuple respondit, *non non, le feu les consommera*, dès que les seditieux eurent proferé ces mots, ils ietterent ces corps mourans au feu; aussitost qu'ils y furent erioient & gemissoient si haut que la Reyne & quelques Princesses s'en es-

vanoyrent, & mesme les plus cruels en eurent pitié. La Reyne estant reuenüe l'aissa aller de sa bouche quelques menaces, qui fut reportée à ce peuple cruel, allerent à l'instant au Palais, ou les Gardes furent contraincts de leur mettre entre les mains ces pauures Princes, & sans Arrest de mort, ny condamnation de Iustice, conduits au suplice, (chose estrange Princes impitoyable) que ny la qualiré de Prince d'un sang Royal, ny l'authorité & la presence du Roy mesme, n'a peu empescher ce spectacle. La Reyne se sauue, le peuple se saisit du Roy, les Senateurs s'enfayent de tous costez, les Princesses se deguisent. On reconnoist la Reyne en habit déguissé; on la remenne aupres du Roy son fils, deuant lesquels on presente ces criminels pour leur demander pardon, le Roy prie son peuple de leur pardonner, ils luy refuse. La Reine se iette à jenoux deuant eux, leur demande pardon pour eux, ils n'en font rien. Elle se iette au col d'un de ces Princes: ils le tué entre ses bras, ils remennent les autres au suplice & encoucheht sur l'eschafauls deux qu'ils font mourir comme les Senateurs, vn qu'ils treinent par la Ville apres l'auoir a demy escorché, le faisant mourira force de coups de barres, l'autre qu'ils couperent en quatre, commençant par les iambes. les cuisses, le ventre & l'estomach; puis les bras & la teste. Non content les ietterent en vn feu ou la foulle estoit si grâde à apporter du bois pour les cōsumer, que l'autheur de l'histoire remarque qu'il

fut bruslé 4200. cordes de bois en 36. iours, car le Roy & la Reine furent 40. iours logez au Palais, pour la fumée qui estoit en la place de Ville.

Pauvre France tu as bien plus de subiect d'estre cruelle que ce peuple, tu as plus qu'asouui l'avarice de ce prince. Tu en as voulu à son ennemi, & pour le deffendre, ils ont dressé le feu & le fer contre toy, les vierges violees, les vols. Les meurtres, les bruslemens & mesme les sacrileges & les iniures faites à Dieu par le consentement d'un Prince, & d'une personne interressée, par le vouloir d'un infamme vassal, lequel vouloit envahir le Sceptre & la Couronne, si la France eut esté aussi lasche & despravee, que les Princes affectionnez à son parti & abandonner celui Roi, de qui ils tiennent les biens & l'honneur & la vie.

Prince qui as presté l'oreille aux impies desirs de cet abominable, songe maintenant à ton salut, ouy Prince de Condé, resouviens toy donc de la temerité avec laquelle tu as embrassé l'affaire d'un impie, tu as exposé ton corps & ton ame pour la deffence d'une cause la plus iniuste que jamais homme ayt veu ny entédu sur la terre. La France deuroit elle jamais souffrir de ces barbares, ces loups cruels, ces Tyrans du Prince cruel Herode qui fit occir tant & tant d'innocens. Ne sont ce pas innocens qui demande vengeance devant le sacré Tribunal de Justice. Chastillon a senty le rude effort des armes iustes. Que la France auroit esté heureuse, si un Prince pareil à toy?

imp

qui eust embrassé le iuste party de ces aymables
Citoyens, & exposé ton corps, respandu ton sang
pour la deffence de Iesus Christ! Ce Dieu immaculé,
n'est il pas celuy contre qui tu as presenté
ton glaive. Les Saincts Sacrements foulez aux
pieds, les vierges violées, les femmes enceintes
escarteles, leur fruit consommé, & tant d'au-
tres sacrileges que tu as bien voulu souffrir. Aussi
nous chanterons avec le Prophete Royal. O! Sei-
gneur conduisez nous en vostre Iustice, à cause de nos
ennemis, & dressez nos voyes deuant vous. Car il n'y
a point de droicture en leur bouches: le dedans d'eux est
malice, leur gosier comme vn sepulchre ouvert, ils flat-
te de leur langue. c'est à bon droict que Les gens
ont bruy & les Prouinces se sont esmeus: le Seigneur a
esleu sa voix, & la terre en a esté esmeue. Le Seigneur
des batailles est des nostres: le Dieu de Jacob nous est vne
protection. Ne l'ont ce pas des genereuses remar-
ques, pour contenter l'auarice d'un Prince impi-
toiable, ne craignez vous point que le Dieu des
armées ne vous abatre de son bras tout puissant &
qu'il ne vous despossede d'une principauté que
vous tenez si indignement, vous croyez vous
appuyer par ces Lions rugifans, ces Tygres, ces
Leopars & ces Pantheres. Quoy apres auoir ves-
cu dans les delices du monde, en qualité d'un
Prince legitime, & apres auoir passé sous les ca-
prices d'un pere auare, à qui la France a tant fait
de grace, qui sans elle n'osoit dire parole qui res-
sentit la liberté, & qui estoit esclau de ceux avec
qui

qui vous estes semblables, ie suis biẽ assureé qu'il n'y a homme sur la terre qui ne vous connoisse par vos cruautez & vos barbaries, & mesme qui vous abhorre. Qui seroit l'homme incencé vous voyant tout sanglant du sang des Vierges, & des innocens? qui n'apprehenderoit vostre presence, plus que celle d'un boureau qui n'occie que les coupables.

Le vois prince cruel, que tu me dis que ton genie, ny ton zelle na iamais esté à faire du bien. N'est il pas vray que tu te dis capitaine des-rauifseurs de pucelles, que tu dis qu'Herlac est ton lieutenant & Roclore ton enseigne. Cette enseigne n'est elle pas peinte du sang des innocés que tu as fait mourir par ta cruauté & barbarie. N'est il pas vray que tes entretiens ordinaires sont de parler des viols & meurtres, que tu appelle galanterie & diuertissement, ô! quel diuertissement impie, d'ouuir le ventre d'un homme, & apres sa femme forcée? luy enfermer toute viue la teste dedans, pour luy faire rendre l'ame dans le ventre de son pauure mary, l'ayant lié & serree pour ce faire, si trois pauures innocens a qui Dieu donna l'industrie de la deslier & sauuer au moins la vie à leur mere! est il possible, grand Dieu, que cette action plus que demoniacle demeure impunie, mais c'est la moindre d'entre les autres; Herlac ce paricide, cet impie déloyal, apres auoir perdu toute vne campagne par malice, brusler les villages, il s'aduisa de faire sommer le Gentilhomme d'un

Chasteau, & luy demander s'il vouloit donner
 30000. liures qu'il ne luy seroit fait aucun degast
 sur ses biens, ny a son village: le Gentilhomme
 accorda cette demande; dit qu'il enuoya querir
 l'argent. Il enuoya six Caualiers à qui le Gentil-
 homme conta la somme, puis avec grande ciuili-
 té les conuia de prendre vn disné avec luy, lequel
 fut splendide. Comme ses caualiers virent que sa
 femme & sa niepce se presentoient pour seruir à
 table, ils ne le vouloient permettre, mais ce doux
 Gentilhomme par ses grandes ciuilités les obligea
 de souffrir que les beautez leurs rendit ce seruice;
 enfin ayant disné, ces Caualiers ravis, furent faire
 compliment à ces Nimphes, prenant congé aus-
 si de ce Gentilhomme; & s'en allant vers Herlac,
 luy donnerent ce qu'il auoit demandé, il vou-
 lut sçauoir comme on les auoit traictez, ils luy
 dirent que quand ils auroient esté Princes, qu'ils
 ne se pouuoit faire plus. Herlac demeura passionné
 de seruir ce Gentilhomme. Mais quād il ouyt dire
 que sa femme & sa niepce auoient seruis à table
 & que c'estoient les plus belles creatures du mô-
 de, Luy escumant de la bouche, tout en furie? fit
 mōter à cheual avec luy 40. Maistres, & s'en alla
 droit au Chasteau, estans arriuez au pont, on les
 fit demeurer pour sçauoir qui ils estoient, dit c'est
 Herlac: le Gentilhomme luy demande ce qu'il
 vouloit, il fit responce qu'il vouloit sa niep-
 ce, & qu'il fit baïsser le pont: il luy respondi qu'il
 n'en seroit rien, qu'il y periroit plustost. Herlac

voulut faire effort, mais il fut contrainct de se retirer avec dix de ses maistres qui luy estoient restez; le lendemain venu il y retourna avec 60. de ces plus cruels Caualliers, mais il les vit bientost estendus sur la place, enfin il y fit venir la moitié de son armée avec laquelle il força ce Chasteau; y estant entrés prit le Gentilhomme, sa femme & sa niepce, puis fit lier en vn fauteuil ce Gentilhomme & viola sa femme deuant luy, & l'enuoia à ses gens où elle fut 4. heures sans auoir relache avec cestygres. Il prit la niepce & la viola avec tant de violence que ceux même qui la tenoient en pleuroient; & quand il en fut rassasié il l'enuoya de mesme que la tante, puis se fit apporter à manger & se soulla. Il luy prit enuie de faire venir la cete pauvre fille & la faire despouiller nuë, apres l'auoir contempee, vouloit que son oncle eut affaire à elle, n'ayât ceu en venir about & que ce Gentilhomme ne vouloit pas, fit tuer sa femme & sa niepce, puis le fit pendre sur la porte du Chasteau qu'il auoit fait piller, & puis s'en alla. O cruel inhumain, plus barbare que les Turcs, plus luxurieux que Domitian? plus impie & desloyal que les demons. Toy Prince de Condé qui sçauoit cete sanglante tragedie sans en destourner l'issue ne crois tu pas en estre responsables? voy-tu! ce Dieu d'amour prest à lancer ses foudres sur ta mal heureuse teste: A vne lieuë de ton Camp, tu fais des sacrileges: passant par vne Eglise où vn Prestre celebroit la sainte Messe, tu voids vn ry-

gre luy couper la teste, comme il fait l'effeuation
de l'Hostie sacrée qui demoura l'og temps suspen-
duë sur l'Autel. Il faudroit vn tome entiere pour
representer tes impietez? pourquoy Seigneur, la
terre ne s'ouure elle pour engloutir ce Prince de-
moniacle, ce barbare infame. Il se repend, cet a-
bominable, entre toutes les Vierges qu'il a violée,
de 15. ou 16. Religieuses qu'il a perdue l'vne apres
l'autre; sans vouloir permettre à vne qui se fauuoit
de quitter le saint Ciboire qu'elle tenoit entre ses
bras & là violée. Je n'ose qu'à demy, dire les sacri-
leges que tu fais tous les iours. Sur le commen-
cement du mois d'Auril, n'a il pas fait couper
la teste a vn Curé & la fit mettre sur le clocher vn
Calice d'vn costé & vn benistier de l'autre. N'a il
pas fait couper les oreilles a deux bós Religieux
apres les faire fricasser & leur faire menger. N'a il
pas fait lier vn Prestre & vne Religieuse tous
nuds ventre a ventre, apres l'auoir violée. N'a il
pas fait ouuir le ventre à des femmes enceintes,
& mesmes à filles qu'il n'auoit eue que par for-
ce l'honneur, iusques a des filles de dix ans qu'il
a forcee par sa brutalité inouye. Que la France &
ses peuples prie le tout Puissant qu'il la deliure de
cet impie, qui peut-estre attire sur elle tant de
maledictions à cause qu'elle là portée en son ven-
tre, où elle voudroit l'auoir estouffé.

Paulus Pontentor

potentor

Joannes
Paulus
1669

1669

P. Pontentor



